Monsieur le Président, l'importance que nous attachons au renforcement d'un système libéral de commerce et de paiements grâce au travail entrepris au GATT et au FMI. trouve un corollaire dans le domaine de l'aide au développement. Le Canada et les Canadiens reconnaissent que le dynamisme du commerce Libéral et des ententes relatives aux paiements doit être complété pau des mesures qui profitent directement aux pays en voie de développement en les aidant à accélérer leur croissance et à accroître leur participation au commerce mondial. C'est dans ce contexte que j'examinerai brièvement ce que le Canada estime pouvoir être accompli dans le domaine de l'aide au développement et ce qu'il est lui-même disposé à faire à cet égard.

Le qualité de l'aide au développement est une question d'importance primordiale. connte tenu notamment des problèmes persistants de la dette extérieure qui affectent un certain nombre de pays en voie de développement. De l'avis du Canada, il faut des apports croissants d'aide au développement, à des conditions faciles, si l'on veut que les pays insuffisamment developpés progressent vers un niveau de vie acceptable dans un délai raisonnable. Nous reconnaissons que la qualité et le volume de l'aide sont tous deux importants. Le Canada, pour sa part, a accepté les objectifs internationaux en ce qui concerne les apports globaux et l'aide officielle au développement. Bien que nous n'ayons pu accepter des dates-limites pour leur réalisation, nous pensons que ces objectifs encouragent les pays industrialisés à continuer d'augmenter leur aide au développement. Nous avons fait nous-mêmes de grands progrès à cet égard. Depuis la CNUCED II, les sommes affectées par le Canada à ce titre ont augmenté à un taux amuel moyen de 15%, alors que notre P.N.B. s'accroissair qu'à un rythme ne correspondant qu'à environ la moitié de ce taux.

Monsieur le Président, il existe un domaine connexe qui préoccupe le Canada. En effet, les mouvements de fonds d'assistance au développement consentis à des conditions privilégiées par le truchement des principales institutions multilatérales se chiffrent maintenant à environ \$1.5 milliards par aimée. Il appert que les pays en voie de développement ont un besoin additionnel de ces mêmes ressources. Plusieurs suggestions ont été mises de l'avant en vue d'accroître les transferts de ressources vers les pays en voie de développement. C'est dans cette perspective que le Canada voucrait proposer que cette confé-\$2 milliards pour le volume de finanrence accepte un objectif de cement privilégié par l'intermédiaire des agences multilatérales. Nous souhaiterions que les ressources dont disposent ces agences puissent atteindre ce montant au moment où et selon les modalités acceptées lorsque des nouveaux niveaux de souscription feront l'objet d'un accord. Cette augmentation de ressources, telle que proposée, pourrait être distribuée par l'intermédiaire d'institutions telles que l'AID, le PNUD et les banques régionales de développement. Si cet accroissement dans les programmes de l'ordre d'un tiers était accepté internationalement, Le Canada serait disposé à endosser une part proportionnelle de ce fardeau.

Dans l'intervalle, le Canada a l'intention de maintenir la haute qualité de son programme d'aide officielle au développement (AOD) ainsi que les conditions libérales qui président à l'octroi de son assistance.